

Tél. & Fax : 03.21.21.40.91

artsacre@arras.catholique.fr

LISTE DES ORGANISMES POUR AIDE OU /ET SUBVENTION

- (pour les chapelles et oratoires)

1. ARARCO

Association Régionale pour l'Aide à la Restauration des Chapelles et Oratoires

B.P. 318

23 rue Gosselet

59026 LILLE Cedex

03.20.55.20.28.

E-mail : contact@chapelles.org Site : www.chapelles.org

- (pour le patrimoine rural non protégé situé dans une commune de moins de 2000 habitants)

2. Fondation du Patrimoine

Délégation Nord - Pas-de-Calais

40 rue Eugène Jacquet

S.P. 15

59708 MARCQ-EN-BAROEUL

03.20.99.45.10.

www.fondationpatrimoine-nordpasdecals.info

Critères :

- 2 000 habitants maximum,
- monuments visibles de la voie publique ou ouverts au public,
- ni classés, ni inscrits.

- (pour les églises édifiées avant 1800, inscrites ou non)

pour des travaux à caractère d'urgence : toiture, drainage, gros-œuvre

3. Sauvegarde de l'Art français

22 rue de Douai

75009 PARIS

03.48.74.49.82.

cette association oblige l'intervention de l'ABF pour un avis.

Critères :

- églises édifices avant 1800,
- inscrites ou non mais pas classées,
- pour travaux d'urgence : couverture, gros-œuvre, drainage...
-

- (pour tous bâtiments communaux)

4. Le Conseil Général

Rue Ferdinand Buisson

62000 ARRAS

(0810.63.62.01.)

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

43 rue d'Amiens

62018 ARRAS Cedex 09

03.21.21.65.65.

caue62@caue62.org site : <http://caue62.org>

5. Le Conseil Régional

151 Avenue du Président Hoover

59555 LILLE CEDEX

03.28.82.82.82.

Il est également possible de s'adresser au Conseil de l'Europe. Il est préférable, dans ce cas, de prendre contact avec le Conseil Régional ou le Député européen de votre secteur.

De plus, la Commission Diocésaine d'Art Sacré peut vous apporter des conseils. Afin de prendre rendez-vous, vous pouvez me joindre à la permanence les mardis et jeudis matin de 10 h à 12 h.